

DÉCONFINEMENT PHASE 02

02 JUIN

La stratégie nationale illustrée

Sources : Discours d'Édouard Philippe à l'assemblée nationale du 28/04/2020 et du 28/05/2020 & Ministère des Solidarités et de la Santé



Le confinement a été un instrument efficace. La décréte est engagée, régulière, lente... Les indicateurs au 28 Mai sont encourageants

Le confinement sera progressivement moins strict et adapté à l'évolution des paramètres de la contagion.

« Nous allons vivre avec le virus et avec le risque de voir repartir l'épidémie qui viendrait frapper un tissu hospitalier fragilisé. »

« Le confinement prolongé au-delà du strict nécessaire aura pour la nation des conséquences gravissimes. »

« Prudence et Civisme »

« Il nous faut donc, progressivement, prudemment, mais aussi résolument, procéder à un dé-confinement aussi attendu que risqué et redouté »

La stratégie nationale sera adaptée localement par le couple Maires / Préfets.

Télécharger le décret du 12 mai | Télécharger le décret du 31 mai | Télécharger le protocole

1 Vivre avec le virus

- Protéger** : Respect des gestes «barrière»
Distanciation physique / Port du masque / Hygiène des mains...
- Tester** : 700.000 Tests par semaine
Mobilisation de tous les labos de biologie
Création de brigades de dépistage
Application Stop Covid
Test sérologique positif > Contact avec le virus > Immunité ?
- Isoler** : Cas diagnostiqués / Cas « Contact » dans des hôtels réquisitionnés ou dans leur foyer **14 jours**

Télétravail possible ou arrêt de travail

2 Agir progressivement

En tenant compte de l'effet des décisions et du comportement des citoyens :

- Phase de déconfinement du 11 mai engagée jusqu'au 2 juin
- Si l'épidémie est maîtrisée au 2 juin, la deuxième phase sera engagée jusqu'à l'été.

3 Adapter localement

La circulation du virus est différente en fonction de chaque région. Le déconfinement doit être adapté.

3 critères pour définir la couleur du département :

- Taux de nouveaux cas sur une période de 7 jours
- Tension des capacités hospitalières en réanimation
- Performance du système de détection des cas COVID et des cas « Contact »

LA SCOLARITÉ

Garantir la réussite éducative

Favoriser l'accueil pour les enfants de parents pour qui le télétravail est impossible, pour les familles monoparentales, les soignants et les enseignants. L'objectif est l'ouverture à 100 % de tous les établissements.

Agenda

- Maternelle et cours élémentaire** : Réouverture progressive partout sur la base du volontariat
- Collège** : Ouverture en zone verte de toutes les classes
Ouverture en zone orange pour les 6^{ème} et 5^{ème}
- Lycée** : Ouverture de tous les lycées en zone verte
En zone orange, accueil sur convocation (entretien pédagogique individuel)
- Lycée Professionnel** : Ouverture de tous les lycées professionnels en zone verte
Ouverture prioritaire en zone orange

✗ Pas d'épreuve orale du baccalauréat de français (Contrôle continu)

Les conditions sanitaires d'ouverture

- Max. 15 élèves par classe
- Max. 10 enfants en crèche
- Règles «barrière», hygiène stricte, protocole (lavage des mains, pas de jeux contact, distanciation, repas en classe, pas d'objet partagé)
- Masque pour tous les personnels des établissements
les masques ne sont pas recommandés en cours élémentaire sauf pour un enfant présentant un état suspect et en attendant son évacuation.
- Port obligatoire du masque pour les collégiens

LA REPRISE ÉCONOMIQUE

Horaires décalés à organiser
Privilégier au maximum télétravail.

x70 GUIDE : Le ministère du travail a préparé 70 guides de conduite à tenir en fonction de chaque métier

Télécharger les guides (Format PDF) du ministère du travail (guides communs et par métier)

Accompagnement des entreprises : une priorité

Nécessité d'une collaboration entre les partenaires sociaux (Emploi du temps – Gestes «barrière» Aménagement de l'espace de travail Port de masque – Distanciation physique)

Protection des personnes vulnérables et des secteurs professionnels fermés

LES TRANSPORTS

Baisser la demande

(Encourager le télétravail et proposer des horaires de travail décalés.)

Augmenter l'offre de transport urbain.

Taxis et VTC sans port de masque : Taxis et VTC sans port de masque : masque obligatoire.

RATP : En Ile de France, la RATP et la SNCF ont retrouvé leur offre habituelle

SNCF : Aux heures de pointe (6h30 à 9h30 et 16h à 19h), nécessité d'une attestation de l'employeur ou attestation pour motif impérieux.

Le port de masque sera obligatoire dans les transports en commun, avec respect des gestes «barrière» (distanciation...)

Réguler les flux : Reprise des bus scolaires (moitié de bus scolarisés, port du masque)

ATTESTATION HEURE DE POINTE (Ile de France uniquement)
En Ile-de-France, l'accès aux transports en commun en heures de pointe est réservé aux salariés ne pouvant télétravailler et disposant d'une attestation de leur employeur ou aux autres voyageurs invoquant un motif impérieux pour se déplacer.

Télécharger l'attestation Employeur de déplacement professionnel en transport public collectif en Ile de France

Les frontières en Europe sont rouvertes à partir du 15 juin. (réciprocité)

Les voyages sur les DOM-TOM sont autorisés (mise en quatorzaine à l'arrivée)

Ouverture d'Orly 3 à partir du 26 juin

La limitation des 100 km est supprimée.
A partir du 2 juin, tous les déplacements en France sont autorisés.

LES COMMERCES

Ouverture de tous les commerces y compris des grandes surfaces

Ouverture des cafés-restaurants (2 juin)

- EN ZONE VERTE :**
 - 10 personnes maximum par table
 - 1 m entre chaque table
 - Masque pour le personnel et les clients se déplaçant
 - Les consommations debout sont interdites
- EN ZONE ORANGE :** Ouverture uniquement des terrasses (2 juin)

LA VIE SOCIALE

Liberté de circuler à partir du 2 juin

Activité sportive individuelle en plein air à plus d'un kilomètre du domicile autorisée.

Les parcs et jardins sont réouverts depuis le 30 Mai. Les rassemblements de moins de 10 personnes sont autorisés dans les espaces publics

Les plages et les lacs deviennent accessibles. Le tourisme est autorisé en zone verte à partir du 2 juin, en zone orange à partir du 22 juin.

Les villages de vacances, les maisons familiales, les auberges collectives, les campings sont autorisés en zone verte à partir du 2 juin et en zone orange à partir du 22 juin.

Les colonies de vacances sont autorisées à partir du 22 juin.

Les grands musées, les salles de spectacles, les théâtres ouvriront : A partir du 22 juin dans les zones oranges
Les cinémas pourront ouvrir à partir du 22 juin.

En zone verte à partir du 2 juin, les salles de sport, les gymnases et les piscines sont autorisés. En zone orange, ils le seront à partir du 22 juin.

Les médiathèques, les bibliothèques, les petits musées sont déjà autorisés à ouvrir.

Les personnes âgées sont invitées à limiter leurs contacts et leurs sorties.

Incitation à reconsulter ses médecins (malades chroniques, interventions chirurgicales différées...)

Dispensation gratuite en pharmacie de masques sur prescription pour les patients à risques élevés et les patients Covid.

Autorisation des mariages (avec respect de certaines contraintes)

Les cérémonies funéraires sont autorisées (Max. 20 pers.)

Les « sports de contacts » sont toujours interdits.

Les grands événements sportifs, culturels, professionnels : décision en septembre.

